

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

Accusé de réception en préfecture 093-287500060-20250929-2025-228-AR Date de télétransmission : 02/10/2025 Date de réception préfecture : 02/10/2025

Arrêté du Président

N° 2025-228 MB/MC/AD

OBJET : Concours externe, internes et troisième concours d'animateur territorial – session 2025. Liste complémentaire des correcteurs

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L132-10, L320-1 à L321-3, L 325.19, L522-1, L522-23 à L522-31, L523-1, L523-3 à L523-6,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment le Livre III, Chapitre II,

Vu le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours de la fonction publique d'Etat et à la fonction publique hospitalière par voie électronique,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès au corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emploi ou un emploi de la fonction publique française,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2011-559 du 20 mai 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des animateurs territoriaux.

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020, relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu l'arrêté n° 2015-153 du 29 avril 2015, donnant délégation de signature à Madame Martine BARBEROUX, Directrice des concours,

Vu l'arrêté n° 2022-244 du 14 septembre 2022, donnant respectivement délégation de signature à Monsieur Benoît HAUDIER, Directeur Général Adjoint chargé des concours, de la santé et de l'action sociale et à Madame Martine BARBEROUX, Directrice des concours.

Vu l'arrêté n° 2025-11 du 9 janvier 2025 portant ouverture de la session 2025 des concours externe, interne et du troisième concours d'animateur territorial,

Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de la catégorie « B »,

Vu la désignation par le CNFPT d'un représentant appelé à siéger en qualité de membre du jury pour la session 2025 des concours externe, interne et du troisième concours d'animateur territorial,

Vu la convention générale établie entre centres de gestion, relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

Considérant qu'il convient de compléter la liste des correcteurs de la session 2025 des concours externe, internes et du troisième concours d'animateur territorial,

ARRÊTE

Article 1 : La liste des correcteurs de la session 2025 des concours externe, internes et du troisième concours d'animateur territorial, est complétée comme suit :

Souhir BENFEKI Arsène BOLOUVI Gabriel BORNE France COURAPIED Pascaline LUCOT

Accusé de réception en préfecture 093-287500060-20250929-2025-228-AR Date de télétransmission : 02/10/2025 Date de réception préfecture : 02/10/2025

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Publié par affichage sur le site du CIG petite couronne

www.cig929394.fr

le 23/10/2025

Fait à Pantin, le 29 septembre 2025

Pour le Président et par délégation, Le Directeur Général Adjoint chargé des concours, de la santé et de l'action sociale

Benoît HAUDIER